

# COMMUNE DE BASTOGNE

## Avis de Recours

---

Le Collège communal porte à la connaissance du public qu'un **recours a été introduit par**

**ELICIO S.A., sise John Cordierlaan, 9 à 8400 OOSTENDE et la  
COMMUNE DE VAUX-SUR-SURE, sise Chaussée de  
Neufchâteau, 36 à 6640 VAUX-SUR-SURE**

**Contre l'Arrêté du 23 janvier 2024** du Fonctionnaire technique et du Fonctionnaire délégué **OCTROYANT PARTIELLEMENT à la S.A. ELICIO**, ayant pour objet la construction et l'exploitation de trois éoliennes d'une puissance maximale de 5.6 MW dans un établissement situé rue Dry-Bar n° s/n à 6640 Vaux-sur-Sûre. (Seule l'éolienne n°1 est autorisée, l'éolienne n°2 et n°4 ont été refusées)

Les intéressés peuvent consulter le texte intégral de ce recours à l'administration communale, au service Environnement, rue de l'Arbre, 6 à 6600 Bastogne, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h et le lundi jusqu'à 20h sur rendez-vous (061/26.26.43).

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente, dans les limites prévues par le décret du 13 juin 1991 concernant la liberté d'accès des citoyens à l'information relative à l'environnement.

Le Directeur général, ff



Fabrice PIERLOT

Le Bourgmestre,



Benoît LUTGEN